

Plan facultaire d'encadrement des étudiants et d'attribution des bourses de réussite de la FESP

2019-2020



FACULTÉ DE MÉDECINE

Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

2019-2020

(en vigueur du 6 mai 2019 au 27 mars 2020)

MISE EN CONTEXTE

Tout étudiant inscrit à temps complet dans un programme de maîtrise ou de doctorat à la Faculté peut bénéficier de versements de **bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP)**, pourvu qu'il progresse selon les jalons prévus dans le Plan de soutien financier pour son programme. **Celui-ci est révisé chaque année**; ces prévisions ne constituent pas un engagement de la part de l'Université au-delà de la première année, mais bien une indication de ce qui pourra être versé au fil des années si le financement du programme est maintenu au niveau prévu. Chaque faculté est en mesure de décider comment les sommes d'argent seront distribuées.

Notre budget annuel dépend du nombre d'étudiants inscrits à temps complet l'année précédente et change d'année en année. La répartition des bourses et des primes a été discutée lors d'une réunion avec le comité de bourses de réussite composé d'étudiants et de professeurs. Par la suite, il a été approuvé par le **conseil facultaire** et finalement, il a été présenté à la **direction des programmes** lors d'une réunion.

PROGRAMMES COUVERTS

Les programmes suivants offrent des **bourses de réussite** aux étudiants inscrits à **temps complet**:

- Maîtrise et doctorat en biologie cellulaire et moléculaire
 - Doctorat en biostatistique
 - Maîtrise et doctorat en épidémiologie
 - Maîtrise en ergothérapie
 - Maîtrise et doctorat en kinésiologie
 - Maîtrise et doctorat en sciences cliniques et biomédicales (anciennement médecine expérimentale)
 - Maîtrise et doctorat en médecine moléculaire
 - Maîtrise et doctorat en microbiologie-immunologie
 - Maîtrise et doctorat en neurosciences (anciennement neurobiologie)
 - Maîtrise en physiothérapie
 - Maîtrise en orthophonie
 - Maîtrise avec mémoire en santé publique
-

OBJECTIFS DES BOURSES DE RÉUSSITE DE LA FESP

Les bourses de réussite prévues au plan de soutien financier ont pour objectif d'offrir aux étudiants les conditions favorisant l'obtention de leur diplôme de maîtrise ou de doctorat dans un délai raisonnable. L'objectif de la FMED est que les étudiants complètent la **maîtrise en un maximum de 2 ans, soit 6 sessions consécutives** et le **doctorat en un maximum de 4 ans, soit 12 sessions consécutives**.

La FESP a mis sur pied une série de **bourses de réussite** dont le versement est garanti à tout étudiant qui en fait la demande, remplit les conditions d'éligibilité et respecte les délais fixés. **Les montants offerts sont ajustés annuellement en fonction des budgets disponibles.**

IMPORTANT : Aucune demande n'est traitée avant la date de modification au choix de cours de chaque session et lorsque le dépôt du formulaire de paiement est effectué après cette date, il faut compter 3 à 4 semaines pour obtenir le versement de la prime.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être admis pour la première fois dans un programme de maîtrise ou de doctorat et être inscrit à temps complet et ce, sans interruption depuis la première session d'inscription à son programme, y compris les sessions d'été. Une interruption motivée (congé de maladie ou de maternité) sera analysée par la conseillère à la gestion des études;
- Respecter les jalons prévus dans le plan de bourses à la réussite facultaire;
- Soumettre la demande électronique dans le dossier [MonPortail](#) sous « Activités de formation à la recherche » au plus tard le dernier jour de la fin de la session pour laquelle la bourse est demandée, **sauf pour la session d'hiver en raison de la fin de l'année financière (la date limite est le 27 mars 2020, et ce même si votre dépôt ou examen de doctorat n'a pas encore eu lieu).**

IMPORTANT - À PLACER À VOTRE AGENDA

Session	Date limite de soumission d'une demande dans MonPortail
Été 2019	31 août 2019
Automne 2019	23 décembre 2019
Hiver 2020	27 mars 2020*

IMPORTANT : Afin de vous assurer de recevoir votre bourse de réussite, veuillez soumettre votre demande dès le début de la session.

***À la session d'hiver, en raison de la fin de l'année financière (la date limite est avancée au 27 mars 2020)**

BOURSES DE RÉUSSITE OFFERTES À LA MAÎTRISE AVEC MÉMOIRE

Jalons	Montant de la prime
Dépôt initial du mémoire avant la fin de 5e session d'inscription à temps complet*	2 000 \$
Dépôt initial du mémoire avant la fin de 6e session d'inscription à temps complet*	1 000 \$
Passage accéléré au doctorat avant la fin de la 5 ^e session	1 500 \$
Prime de perfectionnement d'une langue	250\$
Bourse papier premier auteur en 2019	Montant déterminé en fonction des soldes disponible en mars 2020

*Pour obtenir le versement de la prime l'évaluation du mémoire doit obtenir une des mentions suivantes :

- MA Mémoire accepté
- MR Mémoire accepté sous réserve de révision

Prime offerte lors du dépôt initial du mémoire de maîtrise

Une **bourse de réussite** est offerte aux étudiants qui effectueront le **dépôt initial*** de leur mémoire de maîtrise **avant la fin de la 5^e ou 6^e session d'inscription** à la maîtrise, ou qui effectueront une demande de **passage accéléré** au doctorat **avant la fin de la 5^e session d'inscription**. Afin de bénéficier de cette **bourse de réussite**, l'étudiant doit être inscrit à **temps complet** et ce, **sans interruption** depuis le début de sa maîtrise, y compris durant les sessions d'été. Une interruption motivée (congé de maladie ou de maternité) sera prise en considération et les demandes en ce sens devront être acheminées à la conseillère à la gestion des études.

*Pour obtenir le versement de la prime, l'évaluation du mémoire doit obtenir une des mentions suivantes :

- MA Mémoire accepté
- MR Mémoire accepté sous réserve de révision

Prime offerte lors du dépôt d'un essai, d'un projet d'intervention ou d'un rapport de stage

Ergothérapie

Une **bourse de réussite** de **250 \$** est offerte aux étudiants inscrits à la maîtrise en ergothérapie qui effectueront le dépôt de leur essai.

Orthophonie

Une **bourse de réussite** de **250 \$** est offerte aux étudiants inscrits à la maîtrise en orthophonie qui effectueront le dépôt de leur essai.

Physiothérapie

Une **bourse de réussite** de **250 \$** est offerte aux étudiants inscrits à la maîtrise en physiothérapie qui effectueront le dépôt de leur essai.

Santé publique

Une **bourse de réussite** de 750 \$ est offerte aux étudiants inscrits à la maîtrise en santé communautaire et santé publique sans rédaction d'un mémoire qui effectueront le dépôt de leur projet d'intervention ou de leur rapport de stage avant la fin de la session de leur 6^e session suivant l'admission.

Prime de perfectionnement d'une langue

Une **bourse de réussite** de 250 \$ est offerte aux étudiants qui en feront la demande et qui réussiront un cours d'anglais ou de français.

BOURSES DE RÉUSSITE OFFERTES AU DOCTORAT

Jalons	Montant de la prime
Bourse de progression (session 1* à session 8) <u>Session 1*</u> : Important, le dépôt d'un formulaire de Plan de collaboration à la direction de programme sera dorénavant obligatoire pour activer le versement de la bourse de progression session 1.	525 \$
Bourse de progression (session 9 à session 11)	200 \$
Prime de réussite de l'examen de doctorat (voir les particularités de chaque programme dans le tableau de la prochaine page)	800 \$
Prime lors du dépôt initial de la thèse avant la fin de la 12 ^e session*	2 000 \$
Prime lors du dépôt initial de la thèse avant la fin de la 13 ^e session*	1 000 \$
Prime lors du dépôt initial de la thèse avant la fin de la 14 ^e session*	800 \$
Prime lors du dépôt initial de la thèse avant la fin de la 15 ^e session*	500 \$
Prime de perfectionnement d'une langue	250\$
Bourse papier premier auteur en 2019	Montant déterminé en fonction des soldes disponible en mars 2020

*Pour obtenir le versement de la prime l'évaluation de la thèse doit obtenir une des mentions suivantes :

- AS Autorisation de soutenance
 - TR Thèse acceptée sous réserve de révision
-

Bourse de progression au doctorat

Le montant de la bourse de progression au doctorat est fixé selon la session du cheminement.

*****IMPORTANT:** le dépôt d'un **Plan de collaboration** à la direction de programme avant la fin de la 1^{ère} session sera dorénavant obligatoire pour activer le versement de la bourse de progression associé à la session #1.***

Deux restrictions d'éligibilité s'appliquent :

- 1) En cas d'échec à un cours contributoire au programme de doctorat de l'étudiant, la moitié seulement de la bourse de progression sera donnée à l'étudiant qui en fera la demande **pour la session suivant celle de l'échec**. De plus, pour que l'étudiant ait droit à cette moitié de bourse, son directeur de recherche devra attester au moyen d'une lettre ou d'un courriel que sa progression au laboratoire est satisfaisante.
- 2) Les étudiants n'ayant pas réussi l'examen de doctorat dans les délais fixés par le programme verront leur bourse de progression interrompue jusqu'à la réussite de l'examen.

Les étudiants inscrits au programme de **M.D./Ph.D.** sont éligibles à l'obtention de la **bourse de réussite** lors des sessions d'inscription à **temps complet** et ce sans interruption.

Les étudiants inscrits en **cotutelle** de thèse sont admissibles à l'obtention de la **bourse de réussite** à condition d'être inscrit à temps complet sans interruption depuis leur admission que ce soit au code de cotutelle ou au code d'inscription de présence à l'Université Laval.

Bourses de réussite *suite à l'examen de doctorat*

La **bourse de réussite** de **800 \$** sera versée aux étudiants qui auront réussi leur **examen de doctorat** dans les délais fixés par le programme. Ces délais sont les suivants :

Programme de doctorat	Délais fixés par la direction du programme
Biologie cellulaire et moléculaire	Avant la fin de la 4 ^e session d'inscription au doctorat
Biostatistique	L'examen doctoral : volet prospectif (STT-8012) réussi avant la fin de la 5 ^e session d'inscription au doctorat ou avant la fin de la 7 ^e session si une scolarité préparatoire est requise.
Épidémiologie	L'examen de projet (EPM-8000) réussi avant la fin de la 5 ^e session d'inscription au doctorat ou avant la fin de la 7 ^e session si une scolarité préparatoire est requise.
Kinésiologie	Avant la fin de la 3 ^e session d'inscription au doctorat
Sciences cliniques et biomédicales	Avant la fin de la 4 ^e session d'inscription au doctorat.
Médecine moléculaire	Avant la fin de la 5 ^e session d'inscription au doctorat.
Microbiologie-immunologie	Avant la fin de la 5 ^e session d'inscription au doctorat.
Neurosciences (anciennement Neurobiologie)	Avant la fin de la 5 ^e session d'inscription au doctorat, l'étudiant devra fournir une attestation écrite du directeur de programme prouvant qu'il y a eu tenue d'un premier comité d'encadrement; avant la fin de sa 3 ^e session d'inscription au doctorat.

En cas d'échec de l'examen ou de non-respect des délais, la bourse de réussite au doctorat sera interrompue à la session suivant celle à laquelle l'examen aurait dû être réussi, et ce jusqu'à la réussite de l'examen. Après la réussite de l'examen, le versement de la bourse de progression reprendra à la session suivant la réussite de l'examen si l'étudiant remplit les conditions d'éligibilité. Cependant, la prime de réussite de l'examen ne pourra en aucun cas être versée.

POLITIQUE EN LIEN AVEC L'EXAMEN DE DOCTORAT

Pour obtenir cette bourse :

1. Avoir réussi l'examen de doctorat
2. Respecter les délais prévus par leur programme.
3. Soumettre la demande électronique dans le dossier [MonPortail](#) sous «Activités de formation à la recherche» lors de la réception de la note.

Dorénavant, la prime sera payée à la session suivant la réussite de l'examen de doctorat.

Bourse de réussite lors du dépôt initial de la thèse de doctorat

Une bourse de réussite sera versée aux étudiants qui effectueront le **dépôt initial*** de leur thèse de doctorat entre la 12^e session et la 15^e session d'inscription. Pour bénéficier de cette bourse de réussite, l'étudiant devra avoir été inscrit à temps complet sans interruption depuis le début de son programme de doctorat y compris durant les sessions d'été. Une interruption motivée (congé de maladie ou de maternité) sera prise en considération par le responsable des études supérieures de la Faculté. Les demandes en ce sens devront être acheminées à la conseillère à la gestion des études. La même prime sera versée aux étudiants inscrits au programme de M.D./Ph.D. qui effectueront le dépôt initial de leur thèse de doctorat avant le début de leur formation clinique, sans égard au nombre de sessions durant lesquels ils auront été inscrits.

*Pour obtenir le versement de la prime l'évaluation de la thèse doit obtenir une des mentions suivantes :

- | | |
|----|---|
| AS | Autorisation de soutenance |
| TR | Thèse acceptée sous réserve de révision |

Prime de perfectionnement d'une langue

Une bourse de réussite de 250 \$ est offerte aux étudiants qui en feront la demande et qui réussiront un cours d'anglais ou de français.

PRIME POUR PUBLICATION COMME PREMIER AUTEUR EN 2019

Une bourse est offerte aux étudiants qui en feront la demande et qui démontreront qu'ils ont publié dans l'année civile 2019 (entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019) un ou plusieurs articles comme premier auteur en collaboration avec son directeur de recherche. Le montant de cette bourse sera établi en fonction des soldes disponibles dans le budget 2019-2020. Le concours sera publicisé au mois de février 2020 et les demandes seront traitées seulement en mars 2020.

Il est fortement suggéré d'attendre la fin de l'année 2019 pour soumettre, dans une même demande, l'ensemble des publications de 2019. Notez que les articles sous presse en 2019 [Epub ahead of print 2019] ne seront pas comptabilisés dans l'année civile 2019.

Critères d'admissibilité :

- Être inscrit à temps complet dans un programme de 2^e ou 3^e cycle à la Faculté de médecine pour au moins une session de l'année 2019;
- Avoir un article original révisé par un comité de pair et **publié** durant l'année 2019;
- Être le premier auteur de la publication en collaboration avec son directeur de recherche;
- **IMPORTANT** : Nous transmettre le lien Pubmed par courriel (pour avoir accès à votre publication), ainsi que vos coordonnées.

Pour soumettre votre candidature :

Sélectionner dans votre dossier [MonPortail](#) la mesure de soutien « Publication premier auteur 2019 »

Par courriel transmettre à l'adresse etudes.superieures@fmed.ulaval.ca :

- Votre nom;
- Adresse complète;
- Nom du programme;
- Numéro d'identification (NI) à l'Université Laval.
- Lien Pubmed.

PERSONNES-RESSOURCES

Pour les questions qui concernent l'admissibilité au fonds de soutien, ainsi que les dates de paiement, veuillez-vous référer au tableau ci-dessous selon votre programme d'études :

Programmes	Adresse postale	Courriel
Biologie cellulaire et moléculaire Microbiologie-immunologie Médecine moléculaire Neurosciences (neurobiologie)	Local 4645, pavillon Ferdinand-Vandry Tél. 418-656-2131, poste 4698	etudes.sup1@fmed.ulaval.ca
Biostatistique Épidémiologie Sciences cliniques et biomédicales (médecine expérimentale) Santé publique	Local 4645, pavillon Ferdinand-Vandry Tél. 418-656-2131, poste 7723	etudes.sup2@fmed.ulaval.ca
Kinésiologie	PEPS, local 2128 Tél. 418-656-2131, poste 5779	Agentecyclesup.kin@fmed.ulaval.ca
Orthophonie Ergothérapie Physiothérapie	Pavillon Ferdinand-Vandry, local 4265 Tél. 418-656-2131, poste 7923	agentecycle2.rea@fmed.ulaval.ca

AUTRES MESURES DE SOUTIEN FINANCIER

Outre les bourses de réussite de la FESP, les étudiants ont accès à d'autres formes de soutien financier :

Bourses d'admission au doctorat

L'Université Laval offre une bourse d'admission de 2000\$ à tous les étudiants inscrits pour la première fois à un programme de doctorat de l'Université Laval (UL) à temps complet à l'été, à l'automne ou à l'hiver.

- Être admis pour la première fois dans un programme de doctorat (3^e cycle) à UL;
- Être inscrit à temps complet dans son programme de doctorat et ce sans interruption;

- Ne pas être récipiendaire du Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires offert par l'Université Laval aux étudiants étrangers.

Vous n'avez aucun formulaire administratif à remplir pour recevoir votre bourse.

Tous les étudiants admissibles recevront une communication du Bureau des bourses et de l'aide financière après la date limite d'abandon des cours avec remboursement.

Pour plus d'informations, les étudiants sont invités à visiter le site : <http://www.bbaf.ulaval.ca> ou à contacter le BBAF 418-656-3332 ou info@bbaf.ulaval.ca

Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les étudiants internationaux de 3^e cycle

Les droits de scolarité exigés des étudiants étrangers inscrits dans un établissement universitaire du Québec sont composés des droits de scolarité de base et d'un montant forfaitaire.

Il existe cependant un programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les étudiants étrangers. Ce programme permet d'être exempté de payer le montant forfaitaire habituellement exigé. Si vous obtenez l'une de ces exemptions, vous paierez donc les mêmes droits de scolarité que les étudiants québécois.

[Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiantes et des étudiants étrangers](#)

Voyez si vous pouvez être exempté des montants forfaitaires en visitant le site du [Bureau des bourses et de l'aide financière \(BBAF\)](#) de l'Université Laval.

Bourse de congrès et de perfectionnement – ACCEM

Des bourses d'excellence sont remises aux étudiants membres de l'Association des chercheuses et chercheurs étudiant à la Faculté de médecine pour participer et présenter lors d'un congrès ou pour aller apprendre– ou parfaire – une technique dans un laboratoire d'une autre université. Ces bourses sont attribuées selon l'excellence des dossiers scolaires. Les étudiants sont invités à consulter le site de l'ACCEM : <http://www.fmed.ulaval.ca/accem/index.php?id=boursesdecongres>

Bourse de persévérance en fin de scolarité

La bourse de persévérance en fin de scolarité de la Faculté de Médecine de l'Université Laval et de l'ACCEM vise à octroyer des bourses de 1000\$ à des étudiants de maîtrise et de doctorat pour leur permettre de compléter la rédaction de leur mémoire ou thèse lorsque leurs directeurs n'ont plus les moyens de les financer. Les fonds permettant d'offrir ces bourses proviennent du Fonds de soutien à la réussite 2019-2020. Les étudiants désirant déposer une demande sont invités à écrire à l'adresse suivante pour obtenir le formulaire de demande : accem@asso.ulaval.ca

Financement des études

L'étudiant et son directeur de recherche doivent s'entendre sur un plan de soutien financier qui permet à l'étudiant de se concentrer sur ses études sans affecter de façon critique son niveau d'endettement personnel. L'étudiant est fortement encouragé à participer à tous les concours de bourses offerts dans son domaine sur les plans local, provincial et national, auprès des organismes gouvernementaux ou auprès de fondations privées. Son directeur de recherche l'invite à participer à ces concours et l'assiste dans la préparation de ces demandes.

Lorsque l'étudiant ne détient pas de bourse nominative et dans les programmes où cela s'applique, la Faculté de médecine recommande au directeur de recherche d'assurer à l'étudiant un revenu annuel minimal de 15 000 \$ au 2^e cycle et de 18 000 \$ au 3^e cycle.

**Résumé des bourses à la réussite au doctorat
(Prime de langue non comprise)
(2019-2020)**

Session	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	TOTAL avant S13	TOTAL avant S16
Bourse d'admission*	1 000 \$	1 000 \$														2 000 \$	2 000 \$
Bourse de progression	525\$	525\$	525\$	525\$	525\$	525\$	525\$	525\$	200 \$	200 \$	200 \$	---			---	4 800 \$	4 800 \$
Prime de réussite de l'examen de doctorat			800 \$ S3, S4, S5 ou S6, selon le programme													800 \$	800 \$
Prime de dépôt avant la fin de S12												2 000 \$				2 000 \$	
Prime de dépôt avant la fin de S13													1 000 \$				
Prime de dépôt avant la fin de S14														800 \$			
Prime de dépôt avant la fin de S15															500 \$		500 \$
TOTAUX																9 600\$	8 100\$

*[Bourses d'admission au doctorat](#) : 3e cycle: 2 000\$ aux étudiants inscrits pour la première fois à un programme de doctorat de l'Université Laval. *Les étudiants bénéficiaires du [Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires MEES/UL](#) ne sont pas admissibles à cette bourse.*

Summary of Doctoral Scholarships
(Language bonus not included)
(2019-2020)

Session	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	TOTAL before S13	TOTAL before S16	
Doctoral admission Scholarships*	1 000 \$	1 000 \$														2 000 \$	2 000 \$	
Progression Scholarships	525\$	525\$	525\$	525\$	525\$	525\$	525\$	525\$	200 \$	200 \$	200 \$	---			---	4 800 \$	4 800 \$	
Doctoral exam Scholarships			800 \$ S3, S4, S5 ou S6, according to the requirements of the program														800 \$	800 \$
Initial Thesis Submission before the end of the 12th session												2 000 \$					2 000 \$	
Initial Thesis Submission before the end of the 13th session													1 000 \$					
Initial Thesis Submission before the end of the 14th session														800 \$				
Initial Thesis Submission before the end of the 15th session															500 \$		500 \$	
TOTAL																9 600\$	8 100\$	

* [Doctoral Admission Scholarships](#) : Ph.D.: \$2,000 for students who are enrolled in a Ph.D. program at Université Laval for the first time. *Students benefiting from the [MEES/UL exemption program](#) are not eligible for this scholarship.*